

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 2 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 2 juin 2022 à 18h30, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Sylvie Blais et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Monsieur François Beaudin est absent de la présence séance.

Assiste également à la séance, Madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h30. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

- Demande pour l'implantation d'une carrière
- Demande de prix - bar pour l'Espace culturel
- Demande de prix - Travaux érosion Route de la Gare

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Embauche des journaliers temporaires – Programme FAIR
3. Glissières de sécurité
4. Travaux – route du Parc Colborne et route de la Commune
5. Demande pour l'implantation d'une carrière
6. Demande de prix - bar pour l'Espace culturel
7. Demande de prix - Travaux érosion Route de la Gare
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents sauf monsieur François Beaudin qui est à l'extérieur du territoire;

2022-06-169 Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points 5, 6 et 7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-170 **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte l'ordre du jour tel que corrigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-171 2. EMBAUCHE DES JOURNALIERS TEMPORAIRES – PROGRAMME FAIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a procédé à l’affichage de 3 postes de journaliers temporaires via le programme FAIR.

CONSIDÉRANT QUE les emplois seront rémunérés à 16\$/heure pour une période de quatorze (14) semaines à raison de 35 heures par semaine.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons embauche les personnes suivantes pour le programme FAIR :

- Robert Dea (district 1)
- Jean-Yves Grenier (district 6)
- Alex Morin (district 3)

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-06-172 3. GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la réparation de glissières de sécurité par Les Glissières de Sécurité J.T.D. Inc. pour un montant de 9 000\$ avant taxes.

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-06-173 4. TRAVAUX – ROUTE DU PARC COLBORNE ET ROUTE DE LA COMMUNE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte les prix soumis par Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. pour des réparations :

- Pour la route du Parc Colborne, un montant de 7 050\$, avant taxes;
- Pour la route de la Commune, un montant de 12 767.52\$, avant taxes;

Ces dépenses seront payables sur réception des factures.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-06-174 5. DEMANDE POUR L’IMPLANTATION D’UNE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Construction Jean & Robert Ltée a fait une demande pour l’implantation d’une carrière sur le territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de Construction Jean & Robert Ltée et achemine une demande à la MRC du Rocher-Percé afin qu’une modification au schéma d’aménagement soit autorisée selon le plan déposé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-06-175 6. DEMANDE DE PRIX - BAR POUR L’ESPACE CULTUREL

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Construction R.P.D. pour la construction d’un bar extérieur à l’Espace culturel au montant de 13 200\$ avant taxes.

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-06-176 7. DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX ÉROSION ROUTE DE LA GARE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Construction Jean et Robert Ltée pour les réparations en lien avec l'érosion sur la Route de la Gare au montant de 8 275\$ avant taxes.

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucun commentaire ou question n'ont été acheminés au conseil municipal.

2022-06-177 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 41 .

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière